Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
Québec

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tenue le 1er septembre 2026, à 19 h, à la salle des Érables du siège social à Saint-Georges et par visioconférence.

……

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Marylène Audet – présentiel
M. Stéphane Boulanger – présentiel
Mme Mélanie Boutin – visioconférence
M. Sébastien Dostie – présentiel
Mme Manon Dulac – présentiel
M. Jean-Simon Cloutier-Fecteau – présentiel
Mme Emie Gagnon – présentiel
M. Pierre-Olivier Girard – présentiel
Mme Virginie Goulet – présentiel
M. Claude Lambert – visioconférence
M. Jérôme L'Heureux – présentiel
M. Clermont Maranda – présentiel
M. Frédéric Paré – présentiel
Mme Véronique Pichette – présentiel
Mme Stéphanie Turgeon – présentiel
Mme Isabelle Veilleux – présentiel

PERMANENCE :
Mme Karina Roy – directrice générale par intérim – présentiel
Mme Isabelle F. Gilbert – directrice générale adjointe – présentiel
Mme Marie-Ève Dutil – directrice, Secrétariat général et services corporatifs – présentiel

INVITÉE :
Mme Caroline Lessard – directrice, Service des ressources matérielles – présentiel
Mme Véronique Dubeau – directrice, Service des ressources humaines – présentiel
M. Patrick Beaudoin – directeur, Service des finances – présentiel

……..

ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ART.143.3)

Il est à noter qu'avant l'ouverture de la présente séance, Mme Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs, a procédé, devant la directrice générale par intérim, Mme Karina Roy, à l'assermentation de Mmes Marylène Audet, Mélanie Boutin, Véronique Pichette, Stéphanie Turgeon et de MM. Jean-Simon Cloutier-Fecteau et Pierre-Olivier Girard. Les autres membres ayant déjà été assermentés, les formulaires d'assermentation se retrouvent dans les archives du Secrétariat général et services corporatifs.

……..

CA-01-09-26 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les membres en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, Mme Karina Roy, directrice générale par intérim, déclare la réunion valablement constituée. La séance est ouverte à 19 h.

CA-02-09-26 RÉVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été préparé par Mme Karina Roy, directrice générale par intérim, et rédigé par Mme Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs;

IL EST PROPOSÉ par M. Jérôme L'Heureux, administrateur
APPUYÉ par M. Pierre-Olivier Girard, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs, en y retirant le point suivant :

11. Demande de financement au Fonds régions et ruralité volet 1

Et en y ajoutant les points suivants :

13. PQI : 2027-2037 : Construction d'un centre de formation professionnelle
14. PQI : 2027-2037 : Construction d'un gymnase à l'école des Appalaches de Sainte-Justine

Adopté à l'unanimité

CA-03-09-26 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2026

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance du 30 juin 2026 a été remise à chaque membre du conseil d'administration dans les délais selon les Règles de fonctionnement du conseil d'administration, et que M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs, est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par M. Clermont Maranda, administrateur
APPUYÉ par M. Frédéric Paré, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du 30 juin 2026 soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-04-09-26 NOMINATIONS DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – postes 1-2-5-6-7-9-11-14 et 15

CONSIDÉRANT que les mandats des membres du conseil d'administration (CA) occupant les sièges 1, 2, 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15 sont arrivés à échéance le 30 juin dernier;

CONSIDÉRANT que le Secrétariat général et services corporatifs du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) a amorcé un processus de désignation des membres du conseil d'administration pour pourvoir ces postes;

CONSIDÉRANT les résultats du processus électoral :

Poste 1 (membre parent – district 1, Appalaches, Abénaquis et Bélanger) : M^{me} Stéphanie Turgeon, élue par majorité

Poste 2 (membre parent – district 2, Benoît-Vachon) : M. Sébastien Dostie, élu par majorité

Poste 5 (membre parent – district 5, Sartigan B) : M^{me} Mélanie Boutin, élue par acclamation

Poste 6 (membre du personnel enseignant) : M^{me} Marylène Audet, élue par majorité

Poste 6 – substitut (membre du personnel enseignant) : M^{me} Pamela Rodrigue, élue par acclamation

Poste 7 (membre du personnel professionnel non enseignant) : M^{me} Virginie Goulet, élue par acclamation

Poste 7 – substitut (membre du personnel professionnel non enseignant) :
M[me] Marie-Michèle McCollough, élue par acclamation

Poste 9 (membre du personnel de direction d'établissement) : M[me] Manon Dulac, élue par acclamation

Poste 9 – substitut (membre du personnel de direction d'établissement) : M[me] Isabelle Gaudreault, élue par acclamation

Poste 11 (membre de la communauté, personne détenant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines) : M. Pierre-Olivier Girard, élu par acclamation

Poste 14 (membre de la communauté, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires) : M[me] Véronique Pichette, élue par majorité

Poste 15 (membre de la communauté, personne âgée entre 18 et 35 ans) : M. Jean-Simon Cloutier-Fecteau, élu par acclamation

IL EST PROPOSÉ par M. Frédéric Paré, administrateur
APPUYÉ par M. Jérôme L'Heureux, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE M[me] Stéphanie Turgeon, M[me] Mélanie Boutin, M[me] Marylène Audet, M[me] Virginie Goulet, M[me] Manon Dulac, M[me] Véronique Pichette ainsi que M. Sébastien Dostie, M. Pierre-Olivier Girard et M. Jean-Simon Cloutier-Fecteau soient désignés administratrices et administrateurs du conseil d'administration du CSSBE pour un mandat de trois (3) ans.

Adopté à l'unanimité

CA-05-09-26 NOMINATION DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT la fin du mandat de M. Martin Blouin à la présidence du conseil d'administration (CA);

CONSIDÉRANT que l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que le CA du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) doit nommer, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, une présidente ou un président lorsque ce poste est vacant;

CONSIDÉRANT que les membres du CA ont procédé, en comité de travail, à la détermination d'une nouvelle présidence selon les modalités d'élection adoptées;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre-Olivier Girard, administrateur
APPUYÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Frédéric Paré soit nommé à la présidence du conseil d'administration du CSSBE pour la durée de son mandat.

Adopté à l'unanimité

CA-06-09-26 NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT la fin du mandat de M. Sébastien Dostie à la vice-présidence du conseil d'administration (CA);

CONSIDÉRANT que l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que le CA du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) doit nommer, parmi ses

membres siégeant à titre de parent d'un élève, une vice-présidente ou un vice-président lorsque ce poste est vacant;

CONSIDÉRANT que les membres du CA ont procédé, en comité de travail, à la détermination d'une nouvelle vice-présidence selon les modalités d'élection adoptées;

IL EST PROPOSÉ par M. Clermont Maranda, administrateur
APPUYÉ par M^{me} Véronique Pichette, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Sébastien Dostie soit nommé à la vice-présidence du conseil d'administration du CSSBE pour la durée de son mandat.

Adopté à l'unanimité

CA-07-09-26 NOMINATIONS AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration (CA) doit instaurer un comité de gouvernance et d'éthique, conformément à l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT que le mandat de deux (2) membres du comité est arrivé à échéance en raison de la fin de leur mandat à titre d'administratrice et d'administrateur au sein du CA du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Emie Gagnon, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Isabelle Veilleux, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

DE nommer M^{mes} Véronique Pichette, Stéphanie Turgeon et Virginie Goulet, et M. Pierre-Olivier Girard pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique;

QUE leur mandat prenne fin à l'échéance de leur mandat à titre d'administratrice ou d'administrateur au sein du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité

CA-08-09-26 NOMINATIONS AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration (CA) doit instaurer un comité des ressources humaines conformément à l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT la fin de mandat de deux (2) membres du comité à titre d'administratrices du CA du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ par M. Clermont Maranda, administrateur
APPUYÉ par M. Pierre-Olivier Girard, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

DE nommer M^{me} Isabelle Veilleux et M. Sébastien Dostie pour siéger au comité des ressources humaines;

QUE leur mandat prenne fin à l'échéance de leur mandat à titre d'administratrice ou d'administrateur au sein du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité

CA-09-09-26 NOMINATIONS AU COMITÉ DE VÉRIFICATION

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration (CA) doit instaurer un comité de vérification, conformément à l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT la fin de mandat de deux (2) membres du comité à titre d'administratrices du CA du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Emie Gagnon, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Véronique Pichette, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

DE nommer MM. Sébastien Dostie et Jean-Simon Cloutier-Fecteau pour siéger au comité de vérification;

QUE leur mandat prenne fin à l'échéance de leur mandat à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité

CA-10-09-26 PRÉSENTATION DU BUDGET 2026-2027

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2026-2027;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 16 912 778 408 $;

CONSIDÉRANT le taux d'évaluation de 0,07899 $ du 100 $ fixé par la ministre pour la taxe scolaire 2026-2027;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 $ et moins est établie au montant de 70 264 456 $;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire en date du budget est de 11 960 126 $;

CONSIDÉRANT que le nombre d'immeubles imposables de plus de 25 000 $ est de 68 061;

CONSIDÉRANT que l'explication du minimum de 20 %, comme stipulé au point cinq des règles budgétaires, a fait l'objet d'un point au comité de répartition des ressources du 14 avril 2026;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur
APPUYÉ par M. Claude Lambert, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2026-2027 soit adopté au montant de 354 925 981 $, conformément aux documents déposés et transmis à la ministre de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité

CA-11-09-26 ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE (golf sur disque)

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce souhaite aménager un parcours de golf sur disque sur les lots 3 875 194 et 6 294 363, propriétés du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE);

CONSIDÉRANT que le golf sur disque est une activité récréative et sportive en croissance qui peut contribuer à la promotion des saines habitudes de vie et à la pratique d'activités physiques;

CONSIDÉRANT que le parcours serait accessible tant aux élèves du CSSBE qu'aux citoyennes et citoyens de Saint-Joseph-de-Beauce;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce s'engage à assurer l'entretien du parcours et des sentiers afin de maintenir des installations sécuritaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce fournira au CSSBE un certificat d'assurance responsabilité civile et désignera le CSSBE à titre d'assuré additionnel relativement à cette activité;

CONSIDÉRANT que le CSSBE n'assumera ni l'entretien spécialisé ni la surveillance du parcours, et ne pourra être tenu responsable des bris, dommages ou actes de vandalisme affectant cette infrastructure;

CONSIDÉRANT que les élèves du CSSBE bénéficieront d'une priorité d'utilisation du parcours durant les heures de classe;

CONSIDÉRANT que cette infrastructure sera intégrée à l'entente d'échange municipal scolaire conclue entre la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et le CSSBE;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur
APPUYÉ par M. Pierre-Olivier Girard, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

D'AUTORISER l'aménagement d'un parcours de golf sur disque sur les lots 3 875 194 et 6 294 363 appartenant au CSSBE, selon les conditions convenues avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce;

DE PRÉCISER que la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce assumera l'entretien du parcours et des sentiers, fournira les assurances requises et tiendra le CSSBE indemne de toute réclamation découlant de l'utilisation de cette infrastructure;

DE CONFIRMER que les élèves du CSSBE demeureront prioritaires pour l'utilisation du parcours durant les heures de classe;

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

CA-12-09-26 PQI – 2027-2037 – CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

CONSIDÉRANT la nécessité pour le centre de services scolaire d'acheminer au ministère de l'Éducation du Québec ses projets qu'il juge prioritaires dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2027-2037 du ministère de l'Éducation du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marylène Audet, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Véronique Pichette, administratrice

ET RÉSOLU unanimement
QUE soit demandée la construction d'un centre de formation professionnelle à Sainte-Marie. (Estimé PQI 2027-2037 : 23 045 216 $);

QUE madame Karina Roy, directrice générale par intérim, soit autorisée à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, tout document relié à cette décision.

Adopté à l'unanimité

CA-13-09-26 **PQI – 2027-2037 : CONSTRUCTION D'UN GYMNASE À L'ÉCOLE DES APPALACHES À SAINTE-JUSTINE**

CONSIDÉRANT la nécessité pour le centre de services scolaire d'acheminer au ministère de l'Éducation du Québec ses projets qu'il juge prioritaires dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2027-2037 du ministère de l'Éducation du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Emie Gagnon, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Stéphanie Turgeon, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit demandée la construction d'un gymnase à l'école des Appalaches de Sainte-Justine (Estimé PQI 2027-2037 : 8 450 568 $);

QUE M^{me} Karina Roy, directrice générale par intérim, soit autorisée à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, tout document relié à cette décision.

Adopté à l'unanimité

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION ET L'ENGAGEMENT (RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE) D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le membre du conseil d'administration du CSSBE doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit signer une déclaration à cet effet (Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie art. 4).

Ces déclarations doivent être déposées devant le conseil d'administration.

Les déclarations déposées à Saint-Georges, le 1er septembre 2026, sont celles de :

M^{me} Véronique Pichette
M^{me} Marylène Audet
M^{me} Stéphanie Turgeon
M. Jean-Simon Cloutier-Fecteau
M. Pierre-Olivier Girard

Les déclarations déposées sont incluses dans le livre des minutes du conseil d'administration.

DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PERSONNELS (RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE) D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annuellement, le membre du conseil d'administration doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration de ses intérêts personnels (Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie art. 12).

Les déclarations déposées à Saint-Georges, le 1er septembre 2026, sont celles de :

M^{me} Marylène Audet
M. Sébastien Dostie
M^{me} Manon Dulac

M. Jean-Simon Cloutier-Fecteau
M^{me} Emie Gagnon
M. Pier-Olivier Girard
M^{me} Virginie Goulet
M. Jérôme L'Heureux
M. Clermont Maranda
M. Frédéric Paré
M^{me} Véronique Pichette
M^{me} Stéphanie Turgeon
M^{me} Isabelle Veilleux

Ces déclarations sont scellées et déposées dans le répertoire du livre des minutes du conseil d'administration.

À 20 h 02, sur proposition de M. Jérôme L'Heureux, administrateur, appuyée par, M^{me} Isabelle Veilleux, administratrice, la séance est levée.

Frédéric Paré
Président du CA

Marie-Ève Dutil, directrice
Secrétariat général et services corporatifs